

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

Nom de l'ÉTUDIANT : _____

Prénom de l'ÉTUDIANT : _____

N° D'ÉTUDIANT : _____

(obtenu à la fin de votre inscription en ligne et commençant par 25)

né(e) le: _____

à : _____ Pays _____

Atteste sur l'honneur :

→ **ne JAMAIS avoir été inscrit(e), avant aujourd'hui, en :**

- PACES (Première année commune aux études de santé),
- PASS (Parcours Accès Spécifique Santé)
- Licence 1 Accès Santé (LAS 1)
- Licence 2 Accès Santé (LAS 2)
- Licence 3 Accès Santé (LAS 3)
- IFSI (avec option accès santé)
- CPGE et avoir tenté l'accès santé

→ **ne pas avoir d'autre(s) inscription(s)** pour les filières de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, masso-kinésithérapie) dans une autre université pour cette année universitaire 2025-2026.

Pour les étudiants PluriPASS, la première candidature est comptabilisée à partir du moment où l'étudiant valide son inscription administrative à l'université.

Sa "première candidature" sera décomptée si l'étudiant ne se désinscrit pas avant la date de désinscription du **vendredi 3 octobre 2025 inclus**.

Passée cette date du 3/10/25, l'étudiant sera considéré comme candidatant à l'accès aux filières de santé, et cette attestation constitue votre dépôt de dossier, en référence à l'Article 6 de l'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de masso-kinésithérapie.

Date :

Signature de l'étudiant(e)

Signature des parents
si mineur(e)